

VEHICULE SANTE PREVENTION SDIS - 59



L'infirmier sapeur-pompier

Ses missions dans le cadre de la santé au travail

*Méd. Commandant G. Wollaert
Inf. Encadrement T. Keirle et Inf. Chef R. Myller
SSSM du Nord*



Introduction

Service de Santé et de Secours Médical du Nord

- **Dans le cadre de la santé au travail**, l'infirmier sapeur-pompier au sein du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) est un acteur essentiel dans les missions suivantes :
 - Surveillance de la condition physique et de l'aptitude professionnelle des sapeurs-pompiers,
 - Le soutien sanitaire des sapeurs-pompiers sur interventions,
 - Conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité.



Arrêté du 6 mai 2000, modifié le 20 décembre 2005

Fixant les conditions d'aptitude médicale
des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive
au sein des services départementaux d'incendie et de secours

- ***Visite Médicale Initiale (V.M.I.):***
 - Relatif à la visite médicale de recrutement et de titularisation.
 - Dès son **admission aux tests de sélection**, le candidat doit bénéficier d'une visite médicale initiale pour son recrutement au titre de Sapeur Pompier Volontaire ou Professionnel.

- **Visite Médicale Initiale (V.M.I.):**
 - Exemples de critères de recrutement (cf. Arrêté du 6 mai 2000):
 - Une taille $>$ ou $=$ à 1,60 m (avec une tolérance de toise de (+) ou (-) 3 cm),
 - Absence d'antécédents rachidiens...
 - Absence d'antécédent d'intervention chirurgicale récente sur l'œil.
 - Vision corrigée doit avoir une acuité $>$ ou $=$ à 16/20^{ème} pour la somme des deux yeux avec un minimum de 5/10^{ème} pour un œil, sans correction,
 - Absence de manifestation d'hyper réactivité bronchique,
 - Une bonne condition physique et sportive.

- **Visite Médicale Initiale (V.M.I.):**
 - Le candidat doit être à jour des vaccins obligatoires suivant :
 - BCG et test IDR
 - DTPolio
 - Hépatite B
(avec au moins 2 injections et en attente de la troisième)

■ **Visite de Maintien en Activité (V.M.A.):**

- Encore appelée « *Visite Médicale Annuelle* »

- Cette visite médicale comprend :

- Un entretien portant sur les événements médicaux et personnels de la période écoulée depuis le précédent contrôle.
- Consultation des résultats de l'aptitude physique et sportive.
- L'examen clinique.

- Vérification de la validité des vaccinations :

(Réf : BEH n° 29-30 du 05/07/2005)

- DTPolio (*tous les 10 ans*),
- Hépatite B (*3 injections faites et contrôle sérologique possible Ac. HBs*),
- BCG et test IDR à la tuberculine.

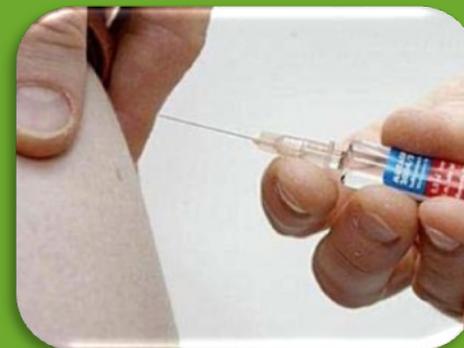


- **Visite Médicale Spécifique (V.M.S.):**
 - Relatif à la visite médicale d'aptitude pour les sapeurs pompiers ayant une **activité spécialisée** notamment :
 - SAL,
 - GRIMP,
 - GREMS,
 - CMIR,
 - CMIC.
 - Cette visite médicale porte sur des conditions d'aptitude spécifiques et des examens complémentaires particuliers

■ **Visite Médicale Spécifique (V.M.S.):**

- Vaccinations en fonction des spécialités pratiquées et des risques de contaminations encourus :

- Contre la leptospirose,
- Anti-hépatitique A,
- Contre la typhoïde,
- Contre les méningites A et C,
- Contre la Rage.





Aptitude professionnelle

Service de Santé et de Secours Médical du Nord

**Les visites médicales du sapeur-pompier
implique l'infirmier dans la réalisation
de certaines analyses
et explorations fonctionnelles**



Véhicule Santé Prévention

Service de Santé et de Secours Médical du Nord



■ **La Biométrie :**

- Poids en (kg)
- Taille en (cm) ou en (m)
- P.T. (Périmètre Thoracique en inspiration à hauteur des mamelons)
- P.A. (Périmètre Abdominal en expiration à hauteur de l'ombilic)

○ **Indice de Masse Corporel (IMC) :**

$$\text{IMC (kg/m}^2\text{)} = \text{Poids} / \text{Taille}^2$$

○ **Indice de robustesse de Ruffier :**

$$A = (\text{PT} - \text{PA}) \quad B = (\text{cm au-dessus du m de taille}) - \text{Poids}$$

$$\text{Indice} = A - B$$

La Biologie comprend :

- Gly,
- TGO,
- TGP,
- gGT,
- Chol,
- TG,

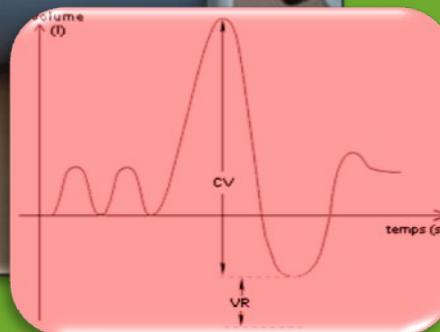
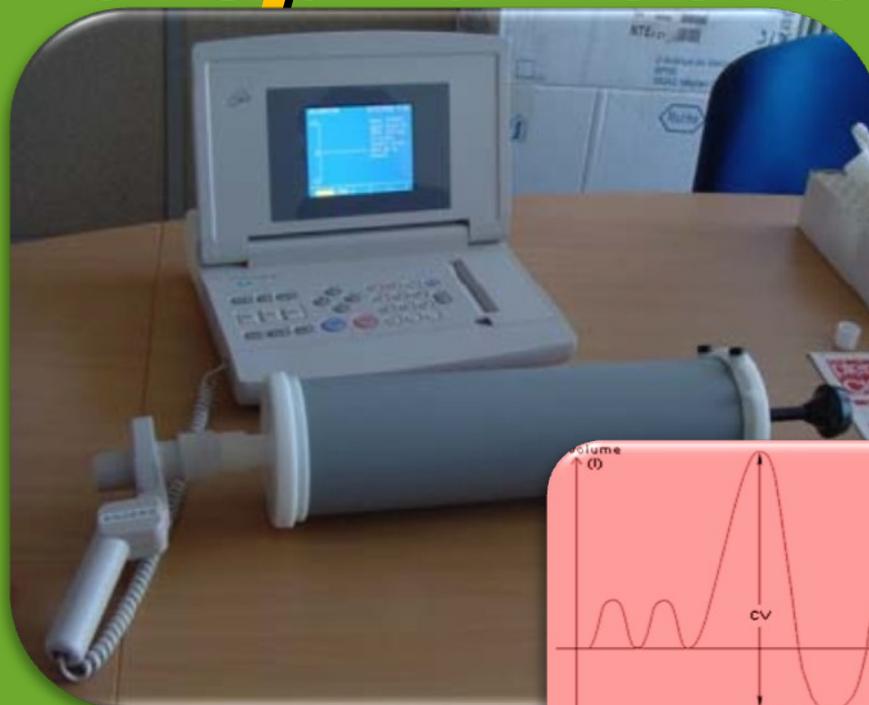


E.C.G.

Electrocardiogramme



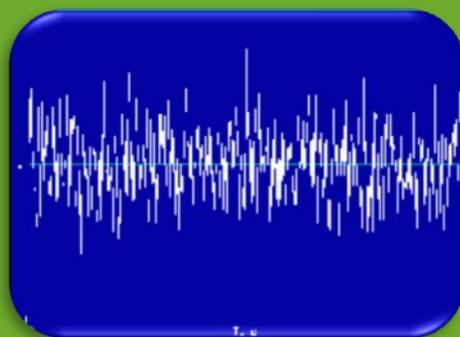
La Spirométrie



Explorations Visuelles



Audiométrie



Généralités

- Règlement intérieur du SDIS 59.

- 4 toxiques dans les urines :
 - Amphétamines : AMP
 - Cannabis : THC
 - Opiacés : MOP
 - Cocaïne : COC



■ **Définition :**

« Le Soutien Sanitaire (SOUSAN) se définit comme l'assistance préventive et curative apportée par le service aux Sapeurs-Pompiers pendant et après leurs missions, visant à maintenir ou rétablir une situation physique et ou psychologique normale »

■ **Textes réglementaires :**

- *Décret n°97-125 du 26 décembre 1997, relatif à l'existence du SSSM au sein des SDIS.*
- *Décret n° 2000-542 ; 16 juin 2000, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale.*
- *Loi du 13 août 2004 de la Sécurité Civile, relatif au caractère dangereux des missions exercées par les Sapeurs-Pompiers.*
- *Nouveau Code Pénal ; Art. 223-1, Art. 221-6 et Art. 121-3, relatifs aux obligations de sécurité et de moyens.*

Soutien sanitaire

Service de Santé et de Secours Médical du Nord

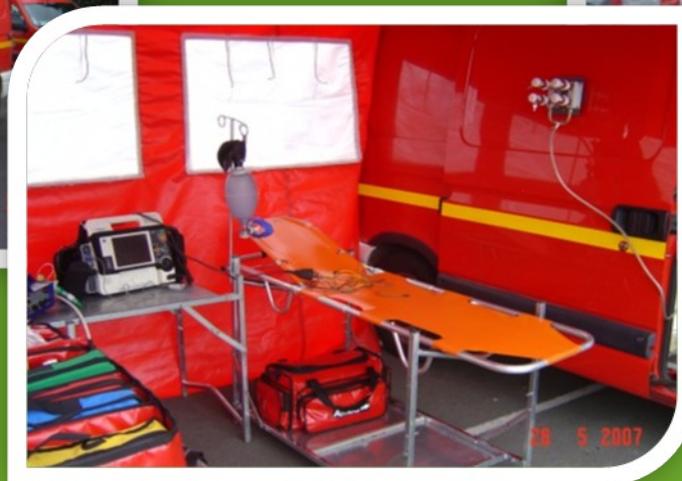
- **Les moyens mobiles du SOUSAN :**
Véhicules Légers - V.L.I. V.L.M.



Soutien sanitaire

Service de Santé et de Secours Médical du Nord

- **Les moyens mobiles du SOUSAN :**
Véhicule de Soutien Sanitaire - V.S.S.



Moyens mobiles SSSM

Organisation Départementale

1 VSS
1 VLI

1 VLM /
VLI

1 VLI
1 VSS

1 VLM
/ VLI

1 VLM / VLI
1 VSS

1 VLI

1 VLM / VLI . 1 VSS



Légende

- CIS
- ◆ CODIS
- CPI
- GRPT

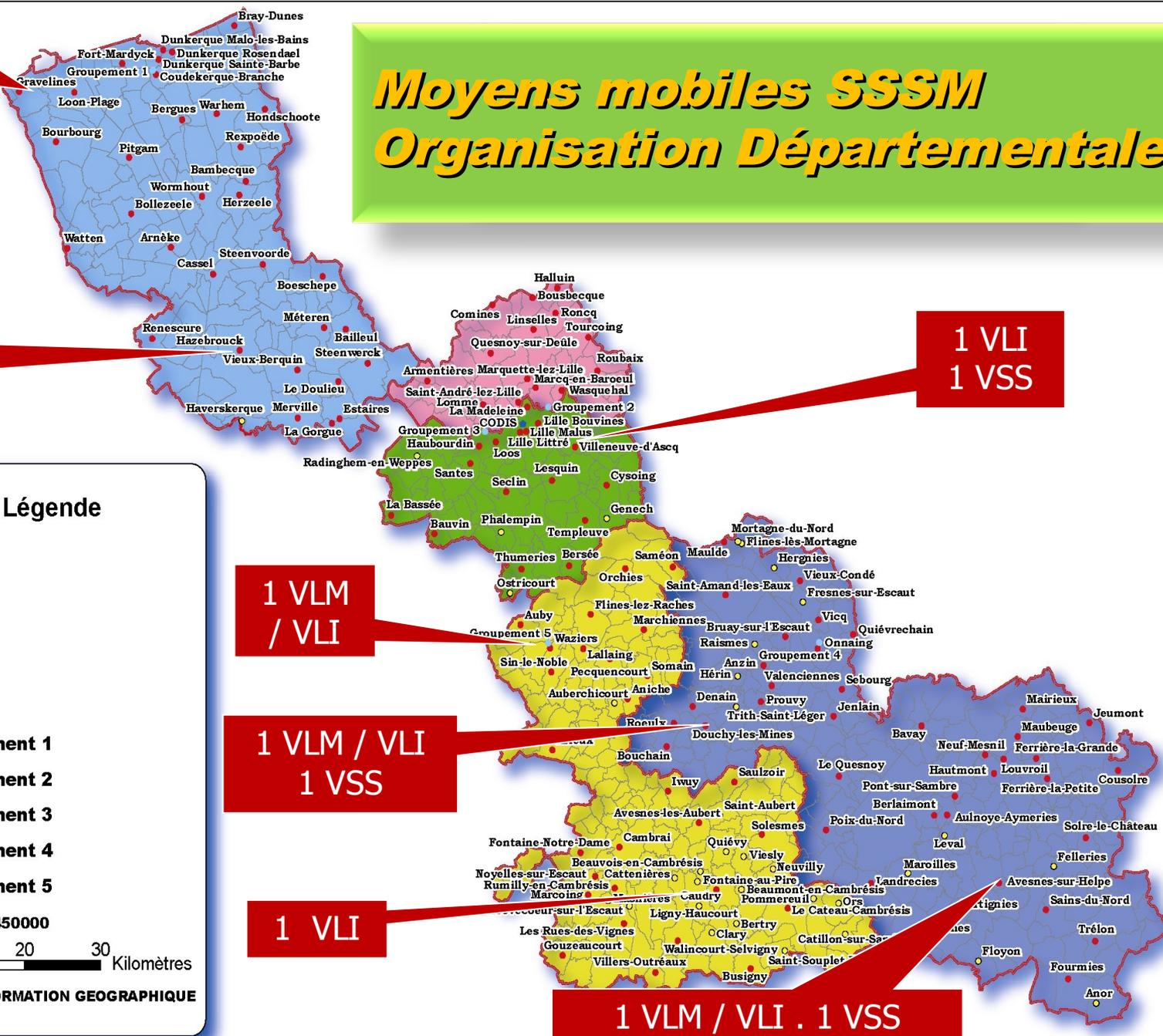
- Groupement 1
- Groupement 2
- Groupement 3
- Groupement 4
- Groupement 5

1:450000

0 5 10 20 30 Kilomètres

SERVICE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

N°:



Soutien sanitaire

Service de Santé et de Secours Médical du Nord

■ **SOUSAN en milieu de catastrophe:**



Tornade sur Hautmont le 03 Août 2008



■ **Réglementation :**

○ Règlement intérieur du SDIS 59

- *Article 2 : Réglementation concernant la consommation d'alcool .*
- *Article 2 bis : Contrôle de l'alcoolémie .*

- *Chapitre VI : Visite Médicale D'embauche*
- *Chapitre VII : Dépistage Des Substances Illicites*

Médecine préventive

Service de Santé et de Secours Médical du Nord

■ **Points actuel du SDIS 59 :**

- L'infirmier participe lors des visites médicales à la sensibilisation des sapeurs-pompiers sur les thèmes suivants:
 - Tabac, (*Protocole consultation de tabacologie*)
 - Alcool, (*sensibilisation dans les centres de secours*)
 - Autres conduites addictives (*dépistage des toxiques urinaires*).

Conclusion

Service de Santé et de Secours Médical du Nord

Ses missions sont réalisées dans la majorité des cas par des **Infirmiers sapeurs-pompiers volontaires...**

Ils participent également

- à la formation des sapeurs-pompiers,
- à la gestion du matériel médico-secouriste,
- à l'aide médicale urgente...